



Charges de copropriete apres une vente

Par **bzymek**, le **22/12/2009** à **14:10**

Bonjour,

J'ai vendu mon appartement en copropriété OPDHLM, en septembre 2008, j'ai donc eu le solde de tout compte à régler chez le notaire pour L'OPDHLM. Aujourd'hui, je reçois un courrier de l'OPDHLM me disant qu'ils se sont trompés dans les comptes, il me réclame a peu près 120 euros correspondant à un rappel de charges de l'année 2007 et le mois d'aout 2008. Ont ils le droit de réclamer ce reliquat alors que le solde de tout compte à été signé chez le notaire ?

Cordialement

C.BZYMEK